

CTSD « ajustements de rentrée » du 3 septembre 2019

Présents :

Administration : Laurent Fichet (IA-DASEN), Gilles Dumont (SG), Jean-Pierre Cluniat (DIMOS)

FSU23 : Amélie Auricombe, Pascaline Bon, Annette Chalifour, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout, Christophe Ruby

UNSA : Laurent Lafaye

FO : David Grosvallet

La FSU lit la déclaration liminaire suivante : [cliquez ici pour accéder à la déclaration](#)

L'IA fait un état des lieux des postes non pourvus. Le SG indique qu'il y a 11 postes vacants et que l'administration ne sera pas en mesure de recruter 11 personnels en tant que contractuels. L'IA note qu'au CNE (Compte National Emploi) le département est en sous-emploi d'environ 4 postes. Seuls 4 voire 5 personnels contractuels pourront être recrutés. Les 7 autres postes résultant du non financement des modifications des régimes des décharges. (décharges directeurs, PEMF...).

Le SNUipp-FSU 23 se félicite que l'administration accepte enfin sa part de responsabilité dans la mauvaise gestion des postes et qu'elle avance aujourd'hui les explications que le SNUipp-FSU 23 donnait il y a déjà près de 4 ans.

Les cartes scolaires passées ne sont donc pas sincères. L'IA aura beau communiquer sur la création de postes de remplacements, ils resteront vacants ayant 7 postes de plus que de moyens dont dispose le département.

Selon l'IA des fermetures seraient nécessaires pour apurer cet excédant et retrouver un équilibre.

Le SNUipp-FSU 23 explique que le poids des décharges de direction dans un département rural ayant beaucoup d'écoles de 1 à 3 classes est colossal par rapport à d'autres départements. En cela, une demande de financement de ces décharges pourrait être lors du dialogue de gestion.

Le SNUipp-FSU 23 s'étonne tout de même : comment pouvait-on avoir des nomenclatures LOLF à l'équilibre ces dernières années sachant que le département n'est pas à l'équilibre !!!

Concernant la loi de modernisation de la Fonction Publique, l'IA indique qu'il est essentiel de pouvoir encore échanger avec les organisations syndicales. Il attend de voir l'évolution. Il n'y a pour le moment eu aucun décret ni information officielle. Le SNUipp-FSU 23 s'étonne donc d'avoir reçu un calendrier pour toutes les instances si elles doivent disparaître. Le SG indique que le calendrier n'est que prévisionnel !

Le SNUipp-FSU 23 fait remarquer à l'administration que le mouvement de l'année dernière est une illustration des difficultés que pourraient rencontrer l'administration si elle devait se passer de l'expertise des représentants du personnel pour les années à venir ! L'IA insiste sur le fait que ces échanges entre OS et administration sont effectivement essentiels !

Ajustements :

Quelques situations complexes ont été notées par l'IA. Les circonscriptions ont appelé les écoles, la DIMOS a regardé les effectifs sur ONDE. L'IA évoque les situations remarquées.

ARS :

Effectifs stables. L'IA indique qu'il envisage de maintenir le demi-poste affecté l'an passé.

Le SNUipp-FSU 23 indique qu'il est logique qu'à situation égale par rapport à l'année dernière, des moyens égaux doivent être apportés.

AUZANCES élémentaire : (92 élèves pour 4 classes) (7 sont arrivés pendant l'été).

Le SNUipp-FSU 23 fait part des informations remontées par les collègues : parmi ces élèves, 2 sont non francophones et il y a eu l'année dernière 31 demandes RASED. Le SNUipp-FSU 23 rappelle que le Ministre s'est engagé à ce qu'il n'y ait pas plus de 24 élèves en GS, CP et CE1, qu'en est-il lorsque les effectifs attendus sont supérieurs dans deux classes à double niveaux avec un CE1/CM1 et un CM1/CM2 ?

L'IA observe les effectifs de maternelle et fait remarquer que les effectifs sont moins importants que prévus.

PARSAC primaire (105 élèves / 4 classes et 1 ULIS) :

Selon l'IA c'est une des situations la plus tendue du département, prioritaire pour la rentrée.

Le SNUipp-FSU 23 ajoute que l'IEN qui a appelé l'Ecole semble constater une réelle difficulté pédagogique à venir si la situation n'évolue pas. Le SNUipp-FSU 2 fait remarquer qu'en effet l'inclusion des élèves d'ULIS risque d'être remise en cause avec les effectifs constatés en CE1 / CE2 (25 élèves) ou en CM1 / CM2 (29 élèves).

SAINTE-FEYRE élémentaire (130 élèves (dont 8 ULIS) / 5 classes).

L'administration indique que le dispositif ULIS ne comptabilise que 8 élèves, que les effectifs ne sont pas si importants. Le SNUipp-FSU 23 indique que le dispositif s'est installé de manière totalement impréparée et que les collègues attendent une justice. Quand on voit dans le département des écoles qui comptabilisent le même nombre d'élèves pour deux classes de plus, c'est injuste. Quand on voit que certaines écoles à structure égale ont près de 40 élèves de moins, c'est injuste. Le SNUipp-FSU 23 rappelle à l'IA que lors de sa conférence de rentrée, il évoquait sans ménagement l'égalité des chances mais qu'en ce qui précède, ce n'était pas le cas. Le SNUipp-FSU 23 indique que les usagers se parent et connaissent les situations d'écoles. Dans des cas comme ça les usagers attendent de la justice. L'Institution ne sort pas grandie quand elle est maintenue une telle iniquité de traitement sur un même territoire.

L'IA insiste sur le fait que nous sommes en phase d'ajustement, le but n'étant pas de refaire la carte scolaire et de compenser les inégalités mais de répondre à des situations pédagogiques difficiles.

L'IA ajoute que l'implantation de l'ULIS a bel et bien été préparée, qu'il a rencontré l'élève dès octobre dernier puis a rencontré plusieurs fois les enseignants par rapport à l'ULIS.

Le SNUipp-FSU 23 indique que si seuls 8 élèves sont accueillis pour l'heure en ULIS, le dispositif ULIS montera vite à 12 élèves.

Le SNUipp-FSU23 demande donc à l'IA quelle répartition pédagogique envisagerait-il sur l'école ? Puisqu'on se retrouve avec 25,6 élèves en moyenne en comptant les ULIS ! Cela fait déjà trois ans que l'on parle de cette école (depuis la fermeture d'une classe), pour le SNUipp il va falloir arrêter de repousser le problème.

L'IA reconnaît finalement que sur l'école de Saint Feyre la situation est tendue !

SAINT-FIEL : (123 élèves / 5 classes)

L'IA indique que l'école a un projet d'accueil des tout-petits très intéressant. Il note aussi qu'il y a des doubles niveaux et que la situation est tendue et que cela l'inquiète.

Le SNUipp-FSU23 remarque que la classe de MS-GS comptabilise 34 élèves ! Le SNUipp-FSU 23 remarque qu'aucune organisation pédagogique ne puisse s'envisager sans créer des triples niveaux à plus de 25 élèves.

L'IA demande aux représentants des personnels si d'autres situations ont été portées à leur connaissance. Le SNUipp-FSU23 porte donc à la connaissance du CTSD la situation suivante :

SAINT-JUNIEN la Bregère primaire (42 élèves / 2 classes)

29 élèves sont scolarisés dans la classe élémentaire (CP au CM2). L'école est en REP, les CP et CE1 des autres écoles du Réseau ne comptabilisent pas plus de 12 élèves comme le gouvernement l'a préconisé ! Le SNUipp-FSU23 s'étonne que 2 jours après la rentrée on ne soit toujours pas en capacité de savoir comment l'école va tourner ! Certaines écoles du REP comptent deux enseignants de plus pour le même nombre d'élèves. Le SNUipp-FSU23 regrette une nouvelle fois l'absence des IEN qui auraient pu éclairer cette situation d'un point de vue pédagogique ! L'IA indique qu'il y avait un renfort l'année dernière et qu'il envisage de positionner de nouveau ce moyen sur l'école cette année sur 2 ou 3 jours.

Après une suspension de séance, l'IA nous présente ses décisions :

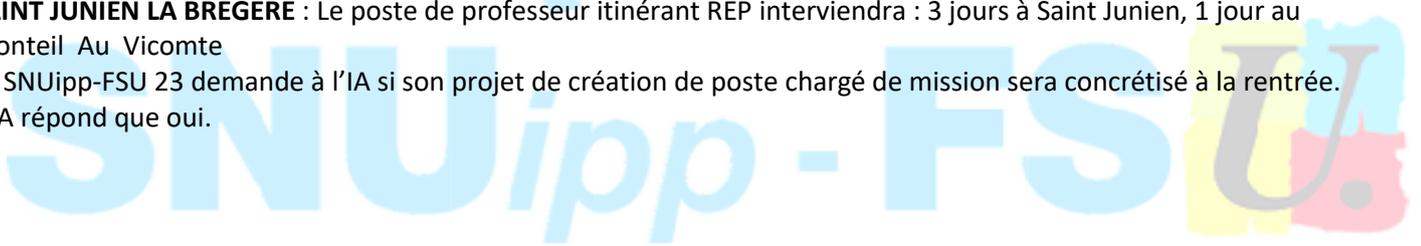
ARS : 1/2 poste en appui pédagogique. Le SNUipp demande si la collègue pourrait bénéficier de décharges supplémentaires pour la direction. L'IA indique que ce ne sera pas possible.

PARSAC : attribution d'un moyen provisoire pour une ouverture de classe. Un brigadier sera donc affecté à l'année sur ce poste.

SAINT FIEL et SAINTE FEYRE : 1 enseignant comme appui pédagogique le matin qui sera en appui l'après-midi à l'école de SAINTE FEYRE.

SAINT JUNIEN LA BREGERE : Le poste de professeur itinérant REP interviendra : 3 jours à Saint Junien, 1 jour au Monteil Au Vicomte

Le SNUipp-FSU 23 demande à l'IA si son projet de création de poste chargé de mission sera concrétisé à la rentrée. L'IA répond que oui.



Le SNUipp-FSU 23 dénonce ce projet qui ne répond pas aux besoins des personnels. Le SNUipp-FSU 23 ne comprend pas pourquoi le poste de chargé de mission n'est pas abandonné au profit d'un poste entier à Sainte Feyre et d'un autre poste entier à Saint Fiel. Ce qui serait tout de même plus utile !

L'IA indique que concernant le poste créé de chargé de mission « accueil en milieu scolaire », le but étant de faciliter l'accueil de stagiaires en classe hors PESA : 3èmes, stages CAP, Service sanitaire, SNU. Le SNUipp-FSU 23 ne comprend pas pourquoi c'est une personne du 1^{er} degré qui s'occupe de missions qui devraient concerner le 2nd degré. M. Cluniat indique que cette personne permettra de décharger le côté administratif de toutes ces démarches.

L'IA semble tout de même bien en peine de justifier ce plaçou !

Le SNUipp-FSU 23 note donc que 2 moyens et demi de BM seront gelés.

Le SNUipp-FSU 23 remarque que le poste d'appui en REP n'est plus réparti que sur 2 écoles, quid des autres écoles de la REP ?

Le SNUipp-FSU 23 demande à l'IA d'apporter la garantie que ce moyen apporté à St Junien ne soit pas utilisé pour des remplacements en cas de besoin. L'IA indique que ce moyen ne sera pas un moyen de remplacement en REP à part exception. Le SNUipp-FSU 23 aimerait que ce côté exceptionnel le reste et ne devienne pas la norme comme l'année dernière.

L'IA informe qu'un moyen supplémentaire s'ajoute au plafond d'emploi puisqu'un poste référent TSA a été créé suite à une décision ministérielle en juin.

Le SNUipp-FSU 23 demande une suspension de séance.

L'IA met donc ses propositions au vote :
CONTRE : 10 (FSU (8), FO (1), UNSA (1))

Le SNUipp-FSU 23 indique que les OS ont une contre proposition à faire voter en CAPD :
Renoncement au poste de chargé de mission et utilisation des moyens pour ouvrir une classe pleine et entière à Sainte Feyre et à Saint Fiel.

Vote :

POUR : 10 (FSU (8), FO (1), UNSA (1))

Un CTSD est donc reconvoqué le jeudi 12 septembre prochain, lors duquel l'IA est sensé faire une nouvelle proposition d'ajustements.

Questions diverses

- organisation et fonctionnement du service départemental de l'école inclusive
- point de rentrée sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap :
- nombre d'élèves ayant une notification d'accompagnement - en dissociant aide individuelle ou mutualisée
- nombre d'élèves effectivement accompagnés à la hauteur de la notification
- nombre d'élèves sans AESH à la rentrée
- nombre d'élèves avec un accompagnement inférieur à la notification
- situation des directions de SEGPA à la rentrée 2019
- répartition des moyens alloués au département en nomenclature LOLF
- point de situation sur les secteurs de psychologues scolaires pour l'année 2019/2020
- dotations HP et HSA définitives et effectifs des SEGPA du département
- effectifs des structures ULIS à la rentrée 2019

Le CTSD ayant terminé à 12h30, l'IA décide de reporter ses réponses aux questions diverses au prochain CTSD !

Les représentants de la FSU23 : Amélie Auricombe, Pascaline Bon, Annette Chalifour, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Solen Marche, Luc Marquès, Stéphane Picout, Christophe Ruby